

Elisabeth GUIGOU

Députée de Seine-Saint-Denis

Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale

Monsieur Michel MERCIER
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
13 Place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Le 12 juillet 2011

eg/ll/aw

Monsieur le Garde des Sceaux,

Mon attention a été appelée par l'association « Citoyens et justice » sur la situation des délégués du procureur.

Un décret du 17 janvier 2000, applicable au 1^{er} août 2000, précisait que ces collaborateurs occasionnels du service public devaient être affiliés au régime général de la sécurité sociale. Or, dans la réalité, leurs rémunérations, versées par les régies des tribunaux au titre des frais de justice, ne sont toujours pas déclarées aux régimes sociaux.

Cette situation préoccupante, en complète contradiction avec la loi, a déjà été portée à la connaissance du gouvernement mais pourtant cette irrégularité persiste depuis trop longtemps.

Je vous transmets, ci-joint, copie de la question écrite que je vous ai adressée sur ce sujet.

Je vous saurais gré de l'attention personnelle que vous voudrez bien accorder à l'examen de ce dossier, et vous remercie de bien vouloir me tenir informée des suites que vous y donnerez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mrs Cordeau.



Elisabeth GUIGOU